



ThermaSalina
THERMES ET SPA DE SALINS-LES-BAINS

Madame, Monsieur,

Voici comme vous l'avez demandé une **documentation sur nos cures thermales**, ainsi qu'un dossier de réservation.

Nous pouvons vous accueillir, dans la limite de nos disponibilités, pour **une cure de 3 semaines consécutives chaque lundi entre le 16 février et 16 novembre 2026**. Les cures se dérouleront le matin du lundi au samedi (compter en moyenne 2 heures) avec des arrivées en cure entre **6h30 et 10h maximum**.

Pour réserver votre cure thermale il faut :

- **effectuer une demande de prise en charge** de cure thermale, préalablement remplie par votre médecin traitant, auprès de votre caisse d'assurance maladie (compter un délai d'1 mois minimum pour l'obtenir). Dès réception de cette dernière, vous devez vérifier le nom du bénéficiaire, la station thermale, l'orientation thérapeutique, l'année de validité (la prise en charge est valable jusqu'au 31 décembre). Cependant **si elle est délivrée en octobre ou novembre, elle ne sera valable que jusqu'au 31 mars de l'année suivante**) En cas d'erreur vous devez contacter votre caisse d'assurance maladie. Vous pouvez **adresser votre demande de prise en charge dès le mois de décembre 2025 à votre caisse d'assurance maladie** (cette dernière sera valable toute l'année civile 2026).

IMPORTANT : Toute personne n'ayant pas sa prise en charge le 1^{er} de jour de cure sera dans l'obligation de s'acquitter de la totalité des frais puis de se faire rembourser par sa caisse d'assurance maladie et sa mutuelle (même si la prise en charge est reçue par l'assuré pendant la cure). Cette prise en charge sera donnée aux Thermes **en même temps que l'ordonnance remise par le médecin lors de la visite pré-cure**.

- **réservoir, parallèlement et sans attendre votre place en nous adressant** le dossier ci-joint dûment complété, ainsi **qu'un chèque d'arrhes de 75 € libellé à l'ordre des Thermes de Salins les Bains. (Si vous êtes bénéficiaire de la C2S, ces arrhes ne sont pas exigées)**. Les 75 € seront déduits de la partie mutuelle et du complément tarifaire (118.03 € en 2025) qu'il vous restera à régler en fin de cure. (Aucune réservation par téléphone ne sera prise en compte)

- Les personnes commençant leur cure le 16 février, le 23 février, le 2 mars ou le 6 avril ainsi que ceux qui commenceront à 6h30, bénéficieront de la gratuité de l'accès 3 semaines à la piscine (forfait de 85.00 €)**

Dès réception de votre dossier, nous vous adressons une confirmation de votre inscription (si la date ne convient pas nous vous appellerons rapidement).

Nous restons à votre disposition pour parfaire vos conditions d'accueil et de séjour.

Infos cures : 03 84 73 30 43 ou cures@thermes-salins.com

Au plaisir de vous accueillir dans notre établissement prochainement, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

2026

L'Equipe de ThermaSalina

2026

DEMANDE DE RESERVATION THERMES DE SALINS-LES BAINS

Début de cure tous les lundis du **16/02/2026 au 16/11/2026**

RAPPEL : Merci de nous renvoyer cette fiche dûment complétée par courrier postal, ainsi que le versement des arrhes de 75€. Ce montant sera déduit de la somme que vous aurez à régler en fin de cure

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE : Prénom :Date de naissance : **□□/□□/□□□□** Profession :

Adresse :

Code Postal : **□□□□□** VILLE :

Téléphone Portable : Téléphone Fixe :

Mail : @

Coordonnées de la personne à prévenir en cas de problème aux Thermes :

N° de Sécurité Sociale (obligatoire) : **□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □**Bénéficiez-vous d'une prise en charge : Oui NonBénéficiez-vous de la C2S : Oui Merci de fournir une copie de votre attestation à cette demande

Nom et adresse de votre Caisse d'Assurance Maladie :

Nom et adresse de votre médecin prescripteur :

Nombre de cures effectuées à Salins-les-Bains :

Nom de votre médecin thermal à Salins (*cf. liste sur fiche infos pratiques*) :Si médecin des Thermes, merci de cocher la case, nous vous contacterons pour le RDV :

Lieu de résidence pendant la cure :

Vous effectuerez une cure en : RHUMATOLOGIE

Date de début de cure souhaitée : Date de fin de cure :

Si vous souhaitez commencer à 6H30 merci de cocher la case ci-contre :

THERMASALINA, 1 Place Barbarine, BP 10, 39110 SALINS-LES-BAINS

Info cures : 03 84 73 30 43

Standard : 03 84 73 04 63

INFORMATIONS PRATIQUES

VOTRE ACCES A L'ESPACE RELAXATION

2026

Tarifs Préférentiels Curiste 2026

Entrée journalière	10.00 €
Forfait semaine	31.00 €
Forfait 3 semaines	85.00 €
Entrée unitaire accompagnant (matin) (adulte ou enfant de plus de 12 ans)	12.00 €

« L'espace relaxation, son caldarium, son sauna et son grand hammam vous offre détente et bien-être.
Vous bénéficiez d'un accès aux séances de gymnastique aquatique - 2 séances de 20 minutes dans la matinée »

Horaires :

Du lundi au samedi de 7h45 à 11h15 Pendant votre cure, vous pouvez en bénéficier avant, entre et après vos soins selon votre heure d'arrivée. Vous pouvez également en profiter en dehors de votre cure, jusqu'au 5 décembre 2026, au tarif de 10.00 € la matinée, dès que vous serez inscrit

L'accès à l'Espace Relaxation est gratuit :

- **Pendant les 3 semaines de cures** pour les curistes commençant les 16 février, 23 février, 2 mars ou 6 avril 2026 *
- **Pendant la première semaine de cure** pour les curistes commençant les 9 mars, 16, mars, 23 mars, 30 mars 2026*
- **Tous les jours pour les curistes qui débuteront à 6h30.** (de plus il est plus facile de se garer, tôt le matin, sur le parking)

MEDECINS DES THERMES (pour tout curiste qui rencontre un problème de rendez-vous)

Dr NEHME	RDV aux Thermes	NOUS VOUS CONTACTERONS POUR LA PRISE
Dr AWAD	RDV aux Thermes	DE RENDEZ-VOUS

MEDECINS GENERALISTES DE LA STATION

Dr CONSTANTIN Corinne	Médecine générale	11 avenue A Briand	07.66.22.69.08
Dr ROUSSEL Maud	Médecine générale	73 rue de la République	03.84.73.28.23

MEDECINS GENERALISTES DE LA STATION (uniquement pour leur patientèle privée)

Dr CONSCIENCE Betty	Médecine générale	73 rue de la République	03.84.73 28 23
Dr POLLET Damien	Médecine générale	8 rue de la République	03.84.73 03.50
Dr DEVRED Thierry	Médecine générale	13 rue d'Orgemont	03.84.37.95.10

QUELQUES INFORMATIONS UTILES

- En cas d'annulation, merci de nous prévenir le plus tôt possible ainsi que votre médecin de cure. Les arrhes versées sont remboursées uniquement sur présentation d'un certificat médical et d'un RIB.
- **Le règlement de votre cure s'effectue à l'accueil le dernier jeudi de votre cure avant 10 heures.**
Depuis 2014, dans le cadre des modalités de facturation des cures thermales, un complément tarifaire (remboursé ou non par votre mutuelle) reste à la charge du curiste (**118.03 € en 2025**)

Accessoires pour la cure :

- Port du bonnet de bain obligatoire, port de claquettes propres obligatoire
- Maillot de bain propre ; caleçon de bain autorisé mais short interdit ainsi que burkini
- Un peignoir et une serviette sont fournis quotidiennement mais nous conseillons d'apporter une serviette supplémentaire
- Paire de lunettes de bain recommandée, l'eau salée pouvant être irritante.
- Un gel douche
- Un petit sac pouvant rentrer dans les casiers.

- Renseignements cures : 03 84 73 30 43 ou cures@thermes-salins.com

- **Vacances scolaires zone A :**
 - Du 07/02 au 22/02/2026
 - Du 04/04 au 19/04/2026
 - Du 04/07 au 30/08/2026
 - Du 17/10 au 01/11/2026